30 JUIL. 2001
89B842

2103622

AB3F
Société Anonyme au capital de 64000 euros
Siège Social : 57, rue du Maréchal Joffre 77270 VILLEPARISIS
MEAUX B 351619689

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2001

Nomination d'un nouvel administrateur

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte des démissions de Monsieur Daniel BALEJ et de Madame Marie CAVADINI de leur fonction d'administrateur de la Société.

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Michel FERMIGIER, 16, rue Rosa Bonheur, 77250 VENEUX LES SABLONS, en qualité de nouvel administrateur, en adjonction aux membres du Conseil d'Administration restant en fonction, pour une période de six années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2007 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2001

Cette résolution est adoptée

Monsieur Michel FERMIGIER, présent à la réunion, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

Certifié conforme
Le Président du
Conseil d'Administration

Marie CAVADINI
8 Rue de la Chine
75020 PARIS

Madame Marinette ANDRAUD BALEJ
Présidente Directrice Générale
SA ABF
57, Rue du Maréchal Joffre
77270 VILLEPARISIS

Madame la Présidente,

J'ai le regret de vous informer de ma décision de démission de ma fonction d'administrateur de la Société ABF.

Veuillez recevoir, Madame la Présidente, mes meilleurs salutations.

à Paris le 20 juin 2001

A B 3 F
57, Rue du Maréchal Joffre
77270 VILLEPARISIS
Tél. 01 60 21 28 28
Fax 01 60 21 28 21
R.C.S Meaux B 351 619 689 - APE 804 C

Photocopie certifiée conforme
D. BACES
Directeur Général

Daniel BALEJ
57 rue du Maréchal Joffre
77270 VILLEPARISIS

A B 3 F
57, Rue du Maréchal Joffre
77270 VILLEPARISIS
Tél. 01 60 21 28 28
Fax 01 60 21 28 21
R.C.S. Meaux B 351 619 689 - APE 804 C

Photocopie certifiée conforme
D. BALEJ
Directeur Général

Madame Marinette ANDRAUD BALEJ
Présidente Directrice Générale
S.A. AB3F
57 rue du Maréchal Joffre
77270 VILLEPARISIS

Madame la Présidente,

J'ai le regret de vous informer de ma décision de démission de ma fonction d'administrateur de la Société AB3F

Il ne me sera donc plus possible d'être le représentant de cette Société dans sa filiale AB3F Consulting

Veuillez recevoir, Madame la Présidente, mes meilleurs salutations.

A Villeparisis le 13 juin 2001

30 JUIL. 2001

AB3F
Société Anonyme au capital de 64000 euros
Siège Social : 57, rue du Maréchal Joffre 77270 VILLEPARISIS
MEAUX B 351619689

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 30 JUIN 2001

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

Madame Marinette ANDRAUD épouse BALEJ expose qu'il lui serait utile d'être assisté d'un Directeur général et propose à cet effet la candidature de Monsieur Daniel BALEJ qui ne siège pas au Conseil mais exerce depuis neuf ans les fonctions de responsable administratif et de formateur.

Sur la proposition du Président, et après en avoir délibéré, le Conseil désigne, à l'unanimité, Monsieur Daniel BALEJ, demeurant 57 avenue du Maréchal Joffre, 77270 VILLEPARISIS, en qualité de Directeur général, pour la durée du mandat du Président.

Si le mandat de Madame Marinette ANDRAUD épouse BALEJ venait à cesser, Monsieur Daniel BALEJ resterait Directeur général jusqu'à la nomination du nouveau Président, à moins que le Conseil ne décide la cessation immédiate de ses fonctions ou au contraire leur continuation sur la proposition du nouveau Président.

En accord avec le Président, le Conseil décide, à l'unanimité, qu'en sa qualité de Directeur général, Monsieur Daniel BALEJ disposera des mêmes pouvoirs que le Président tant sur le plan interne que vis-à-vis des tiers.

Il ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de Directeur général.

Parallèlement à l'exercice de son mandat social, Monsieur Daniel BALEJ continuera d'exercer les fonctions salariées de responsable administratif et de formateur dans les mêmes conditions et avec tous les droits et obligations résultant de son contrat de travail. Celui-ci subsistera en cas de cessation des fonctions de Directeur général.

Monsieur Daniel BALEJ remercie les membres du Conseil de leur confiance et déclare accepter le mandat de Directeur général ainsi que le cumul de ce mandat avec son contrat de travail.

Certifié conforme
Le Président du Conseil d'administration